

# Atelier de l'Atlas de Paysages de Paris

Séminaire n°1  
Lundi 14 mars 2022

Une démarche participative organisée par le

**c|a.u.e**  
de Paris



*La Ville de Paris et l'État portent le projet de réaliser un Atlas de Paysages et dans ce cadre, de mener une réflexion pour cet outil partagé de connaissance et d'aide à la décision.*

*Un atlas permet d'inventorier et de décrire tous les paysages d'un territoire, qu'ils soient remarquables ou quotidiens, bâtis ou non. Il fournit un socle de connaissances communes et accessibles qui sert de référence pour la prise en compte des paysages dans les projets et le développement des territoires.*

*L'Atlas de Paysages se base sur la définition de la Convention Européenne du Paysage, soit « une partie de territoire telle que perçue par les populations ». Le public est ainsi amené à jouer un rôle actif dans la protection des paysages et dans l'accompagnement de leurs transformations. C'est pourquoi le CAUE de Paris a reçu la mission d'accompagner les démarches participatives de l'Atlas de paysages de Paris.*

*Le CAUE organise une première journée de réflexion et de travail en commun sur la spécificité d'un Atlas de Paysages pour Paris, avant le lancement de la consultation pour sélectionner l'équipe qui réalisera l'Atlas.*

*Organisée autour de présentations et tables rondes sur la notion de paysage à Paris en matinée, puis de groupes de travail sur la méthode et les outils l'après-midi, cette journée permettra de travailler en commun les questions essentielles à cette démarche :*

- Qu'est-ce que le paysage à Paris ?*
- Pourquoi un Atlas de Paysages parisien ? À qui s'adresse-t-il ?*
- Comment formaliser et donner à explorer les caractéristiques de ces paysages ?*
- Comment faire vivre l'Atlas de Paysages de Paris ?*

# Programme du séminaire

*Lundi 14 mars à l'Académie du climat, place Baudoyer, 4<sup>e</sup> arrondissement  
Journée animée par Laurence DUFFORT, directrice du CAUE de Paris*

## *Matinée*

### Pourquoi un Atlas de Paysages parisien ?

#### 9h15 - Accueil

Christophe NAJDOVSKI, Maire adjoint en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale

Magali CHARBONNEAU, Préfète, Directrice de Cabinet du préfet de Région

#### 9h30 - Qu'est-ce qu'un paysage urbain ?

Maguelonne DÉJEANT-PONS, Cheffe de la Division Paysage, Environnement, Risques majeurs, Secrétaire exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

\_ Questions-Réponses

#### 10h00 - Le paysage comme expérience

Jean Marc BESSE, Philosophe et historien

\_ Questions-Réponses

#### 10h30 - Portrait du paysage parisien

Paul BAROIN, Architecte, directeur d'études Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

\_ Questions-Réponses

Pause

#### 11h15 - Table ronde - Un atlas de paysages de Paris ?

Échanges entre Maguelonne DÉJEANT-PONS, Jean Marc BESSE, Paul BAROIN et les invités autour des questions suivantes :

\_ Pourquoi un atlas pour Paris ? Pour qui ?

\_ Qu'est-ce qui caractérise le paysage parisien ? Comment le qualifier ?

\_ Comment définir des unités paysagères sur le territoire parisien ?

\_ Quelles unités paysagères ?

\_ Quels liens avec le paysage métropolitain ?

#### 12h15 - Déjeuner libre

## *Après-midi*

### **Ateliers - Quelle forme pour l'Atlas de Paysages parisien ?**

**14h00 - Synthèse des échanges de la matinée**

**14h20 - Une nouvelle méthode pour les Atlas de Paysages**

Emilie FLEURY-JÄGERSCHMIDT, Chargée de mission Paysages au Bureau des Paysages et de la publicité, Sous-direction de la Qualité du cadre de vie, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, Ministère de la Transition écologique

\_ Présentation de la synthèse du questionnaire national sur l'atlas de paysages

**14h40 - Présentation de l'atlas des Côtes d'Armor - intervention en visio**

Christophe GAUFFENY, Architecte et directeur du CAUE des Côtes d'Armor et Eric PARIZE, Architecte ingénieur des services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

**15h00 - Atelier 1 : Comment utiliser l'Atlas ? Quelles applications concrètes de l'atlas parisien ?**

Travail en groupe autour des questions suivantes :

- \_ Quels médias mettre en œuvre pour une meilleure appropriation ?
- \_ Quels modes de représentation seraient les plus pertinents ?
- \_ Quels besoins pour quels usagers (grand public / services de la Ville / concepteurs / aménageurs, promoteurs, constructeurs...) ?
- \_ Comment faire vivre l'atlas dans la durée ?

**16h00 - Atelier 2 : Comment construire l'Atlas ?**

Travail en groupe autour des questions suivantes :

- \_ Principales études existantes : quelle matière exploiter ?
- \_ Quelle méthodologie ?
- \_ Comment définir des unités paysagères à Paris ?
- \_ Comment relier l'atlas parisien aux autres atlas franciliens ?

**17h00 - Synthèse**

# Présentation des intervenants



**Christophe NAJDOVSKI**, conseiller de Paris depuis 2008, est depuis juillet 2020 adjoint à la Maire de Paris, en charge de la végétalisation, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale. Ses objectifs visent la reconquête de la nature à Paris en s'appuyant sur le Plan Biodiversité et le Plan Arbre, adopté en octobre 2021.



**Magali CHARBONNEAU** est préfète, directrice de cabinet du préfet de région Île-de-France, Préfet de Paris. Avec l'appui des services déconcentrés de l'État, elle coordonne à Paris les politiques publiques dans de nombreux domaines dont la politique de l'habitat, l'aménagement du territoire, l'environnement et le développement durable.



**Maguelonne DÉJEANT-PONS** est Docteur d'État en droit, Secrétaire exécutive de la Convention du conseil de l'Europe sur le paysage, auteure d'articles et d'ouvrages sur les droits de l'Homme à l'environnement, le patrimoine naturel et culturel et le développement territorial et le paysage.



**Jean-Marc BESSE** est directeur de recherche au CNRS (UMR Géographie-cités) et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Chaire « Savoirs et projets de paysages »). Il est directeur de la rédaction de la revue Les Carnets du paysage.



**Paul BAROIN** est architecte DPLG, directeur d'études à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) sur les sujets d'évolution des tissus urbains. Il travaille notamment sur les évolutions réglementaires, en particulier dans le cadre de la révision du PLU parisien en cours.



**Émilie FLEURY-JÄGERSCHMIDT** est chargée de mission Paysages au bureau des paysages et de la publicité au Ministère de la Transition écologique. Elle accompagne les réseaux d'acteurs et de partenaires à la sensibilisation et à la connaissances des paysages et est référente auprès du Conseil de l'Europe de la mise en œuvre de la Convention sur le paysage en France.



**Christophe GAUFFENY** est architecte et directeur du CAUE des Côtes d'Armor (22). Il enseigne à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne à Rennes. Avec **Éric PARIZE**, il a accompagné la mise en place de l'Atlas des Paysages des Côtes d'Armor.



**Éric PARIZE** est architecte ingénieur, responsable développement durable à la Direction départementale des territoires et de la mer dans les Côtes d'Armor. Il a accompagné depuis 2019 la réalisation de l'Atlas de Paysages des Côtes d'Armor.

# Les Atlas de Paysages en France : quelques repères

## **Identifier, caractériser et qualifier les paysages :**

- > Un vaste programme d'atlas régionaux, puis départementaux lancé par l'État en 1994 (guide actualisé en 2015) ;
- > Environ 70 atlas départementaux dont 7 en Île-de-France

## **Des outils de connaissance partagés :**

- > Une élaboration conjointe par l'État et les collectivités territoriales ;
- > Les CAUE sont très fréquemment associés ;
- > Implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

## **Une volonté réaffirmée :**

- > Loi du 2 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- > Évaluation des atlas existants réalisée ;
- > Une méthode en cours de refonte par les services de l'État.

# Calendrier prévisionnel de l'Atlas de Paysages

## **PHASE 0 - décembre 2021 à septembre 2022**

### **Lancement**

- Premier trimestre 2022 : conventionnement Ville de Paris / État
  - installation des instances de pilotage et de suivi
  - constitution du panel d'habitants
  - première rencontre des Ateliers de l'Atlas
  - recensement des ressources existantes mobilisables
- Printemps 2022 : lancement d'un concours photos
- Avril à septembre 2022 : consultation et sélection du groupement d'étude

## **PHASE 1 - octobre 2022 à avril 2023**

### **Première phase de travail du groupement d'étude et participation du grand public au travers des évènements suivants :**

- Annonce des lauréats du concours photos
- Ateliers participatifs avec la population
- Conférences de l'Atlas et discussions thématiques

## **PHASE 2 - mai 2023 à décembre 2023 :**

### **Seconde phase de travail du groupement d'étude et participation du grand public au travers des évènements suivants :**

- Promenades thématiques
- Automne 2023 : Atelier de l'Atlas

## **PHASE 3 - juillet 2023 à février 2024 :**

### **Valorisation - Restitution**

- Fin 2023 : site web et application
- Premier trimestre 2024 : communication et de diffusion

# Lexique des Atlas de Paysages

**Paysage :** «Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» (art. 1, Convention européenne du paysage).

**Aménagement des paysages :** « «Aménagement des paysages» comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages » (art. 1, Convention européenne du paysage).

**Caractérisation des paysages :** Dans un Atlas de Paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère.

**Dynamiques paysagères :** Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages.

**Éléments de paysage :** Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple).

**Enjeux du paysage :** Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de Paysages avec les actions dans le territoire.

**Évolution des paysages :** L'évolution des paysages résulte de l'effet perceptible de facteurs d'évolution. Certaines évolutions résultent d'une modification radicale, voire une disparition, des structures paysagères antérieures au profit de nouvelles structures paysagères. On parle alors de transformation d'un paysage.

**Gestion des paysages :** « «Gestion des paysages» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » (art. 1, Convention européenne du paysage).

**Identification des paysages :** Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de Paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère.

**Objectifs de qualité paysagère :** Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage).

**Patrimoine :** Le patrimoine est l'ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté, d'une collectivité. Le patrimoine est indissociable de la notion de transmission aux générations futures d'un héritage reçu des générations passées. Dans ce sens, le paysage, qu'il soit remarquable, du quotidien ou dégradé est un patrimoine qui sera transmis aux générations futures.

**Paysages dégradés :** Les paysages dits dégradés sont ceux auxquels les populations n'attribuent pas de valeurs positives. La dégradation d'un paysage peut être causée par la transformation des systèmes de valeurs des populations qui perçoivent alors une partie de leur territoire de manière négative. Elle peut être causée par la modification lente ou rapide de la matérialité du territoire dans laquelle les populations ne retrouvent plus de lien avec leurs systèmes de valeurs.

**Paysages d'intérêt local :** les paysages d'intérêt local sont des paysages ou les parties de paysage auxquels les populations locales attribuent une valeur particulière à l'échelle des unités paysagères. Ils sont, parmi les paysages du quotidien, ceux que les populations locales considèrent comme importants pour la qualité de leur cadre de vie

**Paysages du quotidien :** Les paysages dits du quotidien désignent ceux qui correspondent au cadre de vie de la plupart des populations. Ils sont en évolution permanente sous les effets des dynamiques sociales, économiques et environnementales. Les valeurs que leur attribuent les populations sont d'abord liées au bien-être.

**Paysages remarquables :** Les paysages considérés comme remarquables désignent les paysages auxquels les populations ont attribué une valeur patrimoniale. C'est pourquoi ils sont le plus souvent l'objet d'une protection au niveau le plus approprié (national, régional, local). Il faut noter que les appréciations d'un paysage sont variables et évolutives dans l'espace et dans le temps.

**Perceptions et représentations du paysage :** Les perceptions et représentations sociales du paysage désignent les différentes manières dont une partie de territoire est perçue et interprétée par les populations. Elles rendent compte des différents modèles et systèmes de valeurs mobilisés pour interpréter un paysage.

**Politique du paysage :** « «Politique du paysage» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage » (art. 1, Convention européenne du paysage).

**Protection des paysages :** « «Protection des paysages» comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine » (art. 1, Convention européenne du paysage).

**Qualification des paysages :** Dans un Atlas de Paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.

**Structures paysagères :** Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.

**Unité paysagère :** Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

**Valeurs du paysage :** Le paysage est porteur de différents systèmes de valeurs, qu'ils soient évidents ou qu'ils doivent être mis en évidence. Les valeurs du paysage peuvent être économiques, sociales, patrimoniales, esthétiques, éthiques,... Certaines peuvent être monétarisables et d'autres ne le peuvent pas.

# Modes de représentation des atlas de paysages

**Les informations et données composant un Atlas de Paysages comprennent notamment des textes accompagnés de diverses illustrations (cartes, croquis, photographies,...)**

**Le texte :** Les textes sont rédigés dans un vocabulaire riche et varié afin de rendre compte de la complexité des paysages et de la particularité de chacun d'entre eux. Cependant, il est conseillé d'utiliser un vocabulaire usuel et de formes rhétoriques simples. Les mots de vocabulaire non-usuels doivent être définis dans un glossaire mis en annexe.

**La carte :** Moyen efficace pour la transmission d'informations spatialisées. Pour faciliter la lecture des cartes produites dans les Atlas de paysages, on s'attachera à respecter quelques règles simples.

Afin de permettre aux futurs utilisateurs des Atlas de Paysages de se repérer dans le territoire représenté, il est nécessaire de faire figurer, en transparence, quelques repères clés du territoire. Le choix de ces repères doit être le même pour toutes les cartes présentées dans une forme de restitution d'un Atlas de Paysages. Cette permanence permet d'assurer une certaine homogénéité entre les cartes et les autres formes d'information dans le document produit.

Enfin, afin d'assurer une continuité paysagère entre les territoires, il est indispensable de faire figurer sur les cartes produites les paysages qui sont au-delà des limites de l'aire étudiée (continuités paysagères, limites entre les unités paysagères de l'aire d'étude et celles des territoires limitrophes). Le nord et l'échelle de la carte doivent y figurer.

**Le bloc-diagramme** permet de représenter schématiquement une portion de territoire en trois dimensions. Il présente, de manière synthétique, le fruit d'une analyse complexe. Il est réalisé à la main ou numériquement. Cette technique de représentation est particulièrement adaptée à l'analyse des structures paysagères. Les informations traitées sont multiples et n'excluent aucun milieu (rural, urbain...) : relief, socle géologique, rythmes, séquences, palettes végétales, bâti, mais également répartition des éléments de paysage..., données essentielles à la caractérisation des paysages à l'échelle des unités paysagères.

Parfois, en particulier dans les zones de relief accentué, il peut être intéressant de présenter une photographie aérienne drapée sur un modèle numérique de terrain. Cependant, cette image n'est pas un bloc-diagramme car elle n'est ni synthétique, ni le résultat d'une analyse. Les éléments essentiels à l'interprétation et la réutilisation des blocs-diagramme doivent être renseignés : titre, légende claire et explicative, orientation, repères géographiques.

**Les photographies :** Prises au sol, elles sont omniprésentes dans les Atlas de Paysages.

En effet, elles permettent de visualiser les parties de territoire analysées au plus près du terrain. Les photographies aériennes donnent une vision du territoire et de ses composantes, mais elles ne sont toutefois pas des photographies de paysages et ne sauraient s'y substituer ou suffire à leur description. Les photographies peuvent être prises à différentes temporel-

tés et sous des conditions climatiques différentes, ce qui a des effets sur la qualification des paysages . Elles permettent également de visualiser l'évolution du paysage et facteurs d'évolution paysagère, ce qui peut se traduire sur des outils numériques par des diaporamas chronologiques d'un même lieu.

L'utilisation d'observatoires photographiques des paysages, que ce soit sur format papier ou numérique, est particulièrement intéressante. Réciproquement, les photographies prises au cours de la réalisation ou de l'actualisation d'un Atlas de Paysages peuvent servir de fondement à la construction d'un observatoire photographique local du paysage. Il importe alors que les photographies les plus caractéristiques des unités paysagères soient géolocalisées. A cette occasion, il est alors possible de disposer d'au moins une photographie par unité paysagère. Dans un Atlas de Paysages, il convient de traiter l'intégralité de l'aire d'étude et de ne pas privilégier les photographies de certains espaces. De plus, afin que les photographies soient informatives et non cantonnées à un rôle illustratif ou esthétique, il importe de renseigner systématiquement les éléments essentiels à l'interprétation et la réutilisation des photographies : une légende qui indique l'intention de l'auteur de l'image, la localisation, la date et l'auteur du cliché.

**Les illustrations et représentations graphiques importées** : De nombreuses illustrations nécessaires à un Atlas de Paysages sont issues d'autres documents. C'est le cas des cartes postales, des affiches anciennes, des images touristiques, des représentations picturales, d'extraits d'ouvrages (passages écrits ou illustrations de livres...). C'est le cas également pour des productions liées à l'aménagement paysager (illustrations des PLU, plans d'aménagement, visuels de projets, ...). Cependant, comme pour les photographies et les cartes, certaines normes doivent être systématiquement appliquées : la mention de la source et de l'auteur des documents, le respect des droits d'auteurs, une date, un titre et une légende.

# Ressources

## **Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages :**

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files>

## **Atlas des paysages existants :**

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-de-paysages-20>

## **Lien vers la carte interactive répertoriant tous les atlas existants :**

[https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/carte-interactive-1?poi\\_atlas=1](https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/carte-interactive-1?poi_atlas=1)

## **Atlas les plus récents :**

- <https://atlas-paysages.dordogne.fr>
- <http://www.paysages.seine-saint-denis.developpement-durable.gouv.fr>
- Atlas de Haute Garonne: <https://paysages.haute-garonne.fr/>
- <http://www.atlas-paysages.saone-et-loire.developpement-durable.gouv.fr>
- [http://atlas.cevennes-parcnational.net/paysages/?e=ubac\\_boise\\_du\\_bouges](http://atlas.cevennes-parcnational.net/paysages/?e=ubac_boise_du_bouges)

## **Autres exemples intéressants :**

- Plan de Paysage sous marins des Calanques <https://www.coloco.org/projets/calanques/>
- Eau et Paysage, Métropole Nantes Saint-Nazaire <https://www.coloco.org/projets/eau-et-paysage/>
- Bruxelles, la Vallée du Molenbeek <https://agenceter.com/projets/bruxelles-metropolitan-landscapes-la-vallee-du-molenbeek/>

## **Observatoire photographique du paysage :**

- <https://www.ecologie.gouv.fr/lobservatoire-photographique-national-du-paysage-30-ans>
- <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-observatoires-photographiques-du-paysage-21>
- Observatoire Photographique du Paysage de la Ville de Montreuil – Itinéraire n°9 de l'Observatoire photographique National du Paysage: <https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/categories/2165>
- Observatoire Photographique du Paysage de la banlieue de Paris – Itinéraire n°18 de l'Observatoire Photographique National du Paysage: <https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/categories/2166>

## **Liste des études de l'APUR disponibles en lien avec le sujet :**

La Fabrique du paysage métropolitain

La fabrique du paysage métropolitain 2 – Au cœur de l'agglomération parisienne, quels outils pour une gestion commune du grand paysage ?

Diagnostic général préliminaire à la révision du PLU parisien <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/diagnostic-general-preliminaire-revision-plu-parisien>

Hauteur et grand paysage

Catalogue des données géographiques de la métropole parisienne - Mise à jour 2021

Atelier Seine, une vision commune pour le site de la Seine

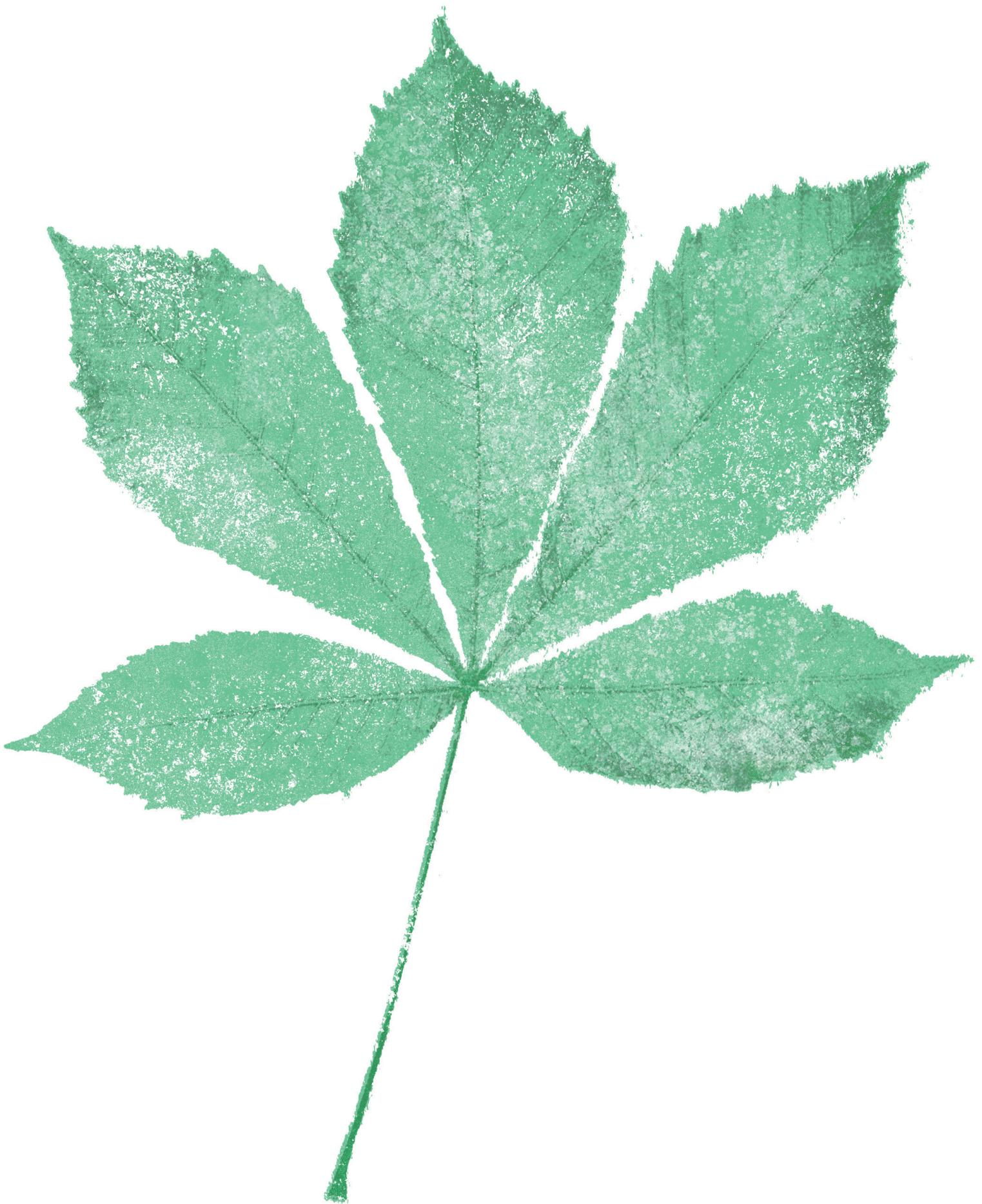
Paris, les évolutions récentes du paysage urbain, premières analyses  
Les bois de Boulogne et de Vincennes - 1840 hectares de nature à revisiter  
Orientations pour des espaces publics végétalisés à Paris  
Espaces publics à végétaliser à Paris  
Atlas des autoroutes urbaines et des voies rapides du Grand Paris  
Le canal Saint-Denis - Un grand équipement public d'échelle métropolitaine  
Canal de l'Ourcq, Canal Saint-Denis, Canal Saint-Martin. Le paysage des canaux.  
Gérer les eaux pluviales à Paris, atlas du potentiel par bassin versant  
Atténuer les îlots de chaleur urbains - 5 Cahiers  
Les seuils de la capitale. Étude de l'interface Paris-Petite couronne. Volume 1 et 2  
Ateliers du Boulevard périphérique

### **Liste Carte de l'APUR :**

Le diagnostic territorial du PLU de Paris  
Le Grand Paris, vue du ciel  
Le Grand Paris, sa géographie  
Les Tissus urbains  
Paris végétale  
L'espace public parisien  
État des ressources en eau brute  
Taux de végétation à l'îlot dans la Métropole du Grand Paris  
Le cadastre solaire de la Métropole du Grand Paris  
L'offre en alimentation durable à Paris en 2021

### **Ouvrages des intervenants :**

- Dimensions du paysage: réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage Sous la direction de Conseil de l'Europe. Préface de Maguelonne Déjeant-Pons et Liv Kirstine Mortensen, Collection : Hors collection, Éditeur : Conseil de l'Europe, 2017
- La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : pour une approche paysagère de la gestion durable de la biodiversité de Maguelonne Déjeant-Pons dans Revue juridique de l'environnement, 2019
- La Méditerranée en droit international de l'environnement ; Droits de l'homme et environnement, Edité par ECONOMICA. PARIS, 1990
- La nécessité du paysage, Jean-Marc Besse, Parenthèses, 2018
- Le monde sur une feuille : les tableaux comparatifs de montagnes et de fleuves dans les atlas du XIXe siècle de Gilles Palsky, Jean-Christophe Bailly et Jean-Marc Besse, Fage Editions, 2014
- Habiter : Un monde à mon image de Jean-Marc Besse, FLAMMARION, 2013



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris a été fondé en 1981. Il s'agit d'un organisme départemental, créé par la loi sur l'architecture de 1977, pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en informant, conseillant et sensibilisant le public à ces thématiques.